

Mise au point de la Congrégation du Saint-Esprit du 15 novembre 1975

Publié le 15 novembre 1975
3 minutes

Le Supérieur général et son Conseil à tous les membres de la Congrégation

Chers confrères,

Plusieurs d'entre vous nous ont posé des questions au sujet de **Mgr Marcel Lefebvre**, de ses œuvres et de ses options. Nous comprenons aisément vos préoccupations, compte tenu des fonctions qu'il a exercées autrefois.

Loin de nous de vouloir ajouter, par ces mises au point, aux souffrances présentes de Mgr Lefebvre, Aussi voudrions-nous vous exhorter en tout premier lieu à prier pour lui. Nous ne pouvons oublier le bien accompli dans le passé.

Malgré cela, nous avons le devoir de préciser les points suivants :

1. Mgr Lefebvre a fondé ses œuvres indépendamment de la Congrégation.
2. La Congrégation a toujours été et reste entièrement étrangère aux évolutions et aux options des fondations de Mgr Lefebvre.
3. Fidèles au Concile Vatican II et à l'autorité de Paul VI, les membres de la Congrégation ne peuvent qu'être en désaccord avec les prises de position de Mgr Lefebvre.
4. Etant donné que la **Fraternité sacerdotale Saint Pie X** et les fondations qui en dépendent n'ont plus d'existence juridique depuis les mesures prises en mai dernier par les autorités compétentes de l'Eglise, le Supérieur général et les autres Supérieurs majeurs de la Congrégation (2) refusent à tout confrère l'autorisation de rejoindre ces œuvres. Un membre de la Congrégation qui passerait outre à cette interdiction le ferait de sa propre initiative, avec toutes les conséquences qui en découlent selon le droit et nos Constitutions.

En outre, toutes ces mises au point s'imposent à nous, du fait que les décisions, orientations et options de nos Chapitres généraux de 1968-1969 et de 1974 engagent résolument la Congrégation dans le renouveau voulu par Vatican II pour l'Eglise, la Mission et toute notre vie de Spiritains.

Rome, le 15 novembre 1975.

Le Supérieur général (2), les Assistants généraux.

Notes

(1) **P. François TIMMERMANS**, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, Clivo di Cinna, 195 - ROME

(2) Ce texte a été communiqué aux Spiritains de la province de France accompagné de la lettre ci-après, datée à Paris du 24 novembre 1975 :

« Notre supérieur général et son Conseil nous ont demandé de vous faire parvenir la lettre ci-jointe qu'ils adressent à tous les membres de la Congrégation. Au nom du ministère qui nous a été confié dans la province, nous disons également notre désaccord avec les prises de position de Mgr Lefebvre. En parfaite union avec l'équipe généralice, nous contresignons en sa totalité le document qu'elle vous adresse, et nous vous assurons, chers confrères, de notre dévouement au service de la communion ecclésiale et spiritaine. **Georges-Henri THIBAUT**, supérieur provincial, c.s.sp.; **Jean GODARD**, vicaire provincial ; **René YOU**, vicaire provincial. »